

AFIN DE FAIRE VOTRE DEMANDE DE LICENCE 2025, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE (FFSA)

POUR RAPPEL, LA DEMANDE DE LICENCE ANNUELLE, À L'ASK PLESSÉ RACING CLUB OU DANS TOUT AUTRE CLUB, NE NÉCESSITE PLUS LA FOURNITURE D'UN CERTIFICAT MÉDICAL.

LA LICENCE EST VALABLE DE JANVIER À DÉCEMBRE.

INFORMATIONS IMPORTANTES

VOICI UNE LISTE D'ÉLÉMENTS QUI VOUS SERONT UTILES POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE LICENCE :

- **LIEN DU SITE DE LA FFSA : [HTTPS://LICENCE.FFSA.ORG/](https://licence.ffsa.org/)**
- **PRÉSIDENT ASK PLESSÉ RACING CLUB : BRUNO CORBILLÉ / CONTACT@SOLOKART.COM**
- **CODE "ASK PLESSÉ RACING CLUB" : 1268**
- **COTISATION AU CLUB EN COMPLÉMENT DU PRIX DE LA LICENCE :**
 - **PRATIQUANTS ADULTES ET MINEURS : 20€**
 - **ENCADRANTS : 1€**